

# pour 19 en Corrèze

Bulletin n°111 Février Mars 2020

L'ENSEIGNEMENT, L'EDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Prix : 0,3 €

Déposé le 21/02/2020

**Pour l'Enseignement,  
l'Education, la Re-  
cherche, la Culture  
en Corrèze**

Bulletin trimestriel de la  
section Corrèze de la  
Fédération Syndicale  
Unitaire

ISSN : 1259 - 3060.

CPPAP : 0720 S 07414.

Dépôt légal : à parution

Directeur de publica-  
tion : Nathalie Ribière.

Réalisé et Imprimé par  
nos soins dans nos

locaux

## SPECIAL RETRAITE-ES

### de la FSU 19

#### Sommaire

Page 1 : Assemblée générale de la SFR FSU 19

Page 2 : Édito, Loi retraite

Page 3 : CDCA loi grand âge

Page 4 : Billet d'humeur, Sortie annuelle de la SFR FSU 19

Photos: Bernard Combastel

Vous êtes invité-e-s à participer à

### **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION FÉDÉRALE DES RETRAITÉ-E-S FSU CORREZE**

Avec la contribution de

**Marylène Cahouet**, animatrice de la Commission exécutive de la Section Fédérale Nationale des Retraité-es de la FSU •

**Le Mardi 17 mars à 14 H 00**

**Dans les locaux du Conseil Général de la Corrèze, salle Gérard Bonnet**

**9 rue René et Emile FAGE à TULLE**

#### **Ordre du jour de l'Assemblée générale :**

- 1 Accueil et ouverture de l'AG
- 2 Situation générale
- 3 Activité départementale
- 4 Sortie militante et gastronomique
- 5 Election du Conseil Départemental Fédéral des retraité-e-s
- 6 Loi grand âge et dépendance : intervention de Marylène Cahouet
- 7 Questions diverses

Un pot de l'amitié clôturera nos travaux.

## Éditorial:

Lorsque vous recevrez ce journal, cela fera pas loin de 3 mois que se déroule dans le pays un mouvement social contre la réforme des retraites auquel l'opinion publique apporte majoritairement son soutien et auquel les retraité-es participent avec force, détermination et ténacité. L'avis du Conseil d'État, comme ceux d'autres corps constitués dont les caisses de retraite sont un désaveu cinglant de la stratégie gouvernementale. Ces avis confirment nos analyses d'une réforme qui méprise les formes réglementaires et législatives et font ressortir le flou du projet ainsi que la réalité et la dangerosité de cette réforme qui sont dans la suite logique de l'entreprise gigantesque de casse de tous les acquis sociaux et conquêtes sociales issues des travaux du Conseil National de la Résistance. Face à ce déni de démocratie, la bataille est toujours dans la rue mais se situe également, depuis début février, à l'Assemblée Nationale et tous les moyens sont bons, dont la pétition pour un référendum que nous vous incitons à signer (\*lien à recopier), pour obtenir le retrait total de ce néfaste projet... Nous vous appelons donc à poursuivre la lutte et à participer en grand nombre aux manifestations du 8 mars, date coïncidant avec la journée internationale de lutte pour les droits des femmes qui seront les grandes perdantes de cette loi...

Nos jeunes collègues sont actuellement confronté-es aux lourdes conséquences de la loi de transformation de la fonction publique. En supprimant le contrôle par les élu-es du personnel, cette loi a mis un terme à l'équité et la transparence dans le traitement de carrière et de mutation des personnels, laissant le « choix du roi » à l'administration et donc toutes ses dérives... Cette loi acte également la fin du statut de fonctionnaire, dont malheureusement trop de nos collègues n'ont pas encore saisi

l'extrême gravité ...

Outre le report à l'été 2021 d'une hypothétique loi grand âge et dépendance (voir page 3), nous vous livrons un passage d'une déclaration unitaire, concernant un de nos actuels combats... « A l'heure où le gouvernement ouvre des travaux sur l'avenir de la protection sociale des agents relevant des trois versants de la Fonction publique, la Mutualité Fonction Publique (MFP), Union de 20 mutuelles de la Fonction publique, et les Organisations syndicales représentatives, rappellent leur attachement à une société où les droits sociaux des agents, qui œuvrent quotidiennement au service des concitoyens, soient respectés et considérés comme fondamentaux pour un système social plus juste et plus solidaire. Si elles défendent avant tout un régime d'assurance maladie obligatoire de haut niveau incontournable pour une véritable solidarité nationale, elles partagent la volonté de **poser les conditions essentielles d'une protection sociale complémentaire ambitieuse** pour offrir à tous les agents publics une couverture solidaire, responsable, complète et financièrement accessible à tous... **Sur la base de ces propositions partagées par les Organisations syndicales et la Mutualité de la Fonction Publique, nous posons les conditions indispensables à la couverture sociale complémentaire des agents publics, travail éminemment nécessaire pour repenser collectivement un système, dont les dérives subies contribuent d'année en année à la régression de la couverture des personnels de la Fonction publique, actifs et retraités.** »

Tous ces sujets, qui vous et nous concernent, seront à l'ordre du jour et en débat de notre AG à laquelle nous vous espérons nombreuses et nombreux.

**J-Louis Puydebois**

\*<https://fsu.fr/petition-lhumanite-monsieur-le-president-soumettez-au-referendum-votre-reforme-des-retraites/>

## Vessies et lanternes

Promesse de campagne d'E.Macron, la réforme des retraites devait être plus égalitaire et ne pas générer de baisse de pensions. Le gouvernement a décidé la mise en place d'un régime universel de retraites par points où chaque euro cotisé donnerait les mêmes droits. En fait, l'arnaque du siècle. Sur tous les plans.

On ne compte plus les exceptions prévues au régime universel, mais attention, il ne s'agit pas d'un maintien de régimes spéciaux mais de « modalités de transition ».

L'âge de départ en retraite ? 62 ans bien sûr ! Mais le gouvernement, après une valse hésitation sur les « éléments de langage » a mis en avant un « âge pivot » à 64 ans, avant d'évoquer un « âge d'équilibre ». Lequel ? ?? Aidé par la CFDT et sa proposition de conférence de financement, il cache (très) mal sa volonté de retarder l'âge effectif de départ en retraite.

La valeur du point devient de plus en plus l'arlésienne de service ; chacun comprend qu'elle devient une variable d'ajustement destinée à contenir le montant des dépenses de retraites.

Le gouvernement ose prétendre que cette réforme serait favorable aux femmes et aux travailleurs précaires ! Comment cela serait-il possible, alors que c'est la carrière complète, y

compris période de précarité et temps partiels qui est prise en compte ?

Le montant des pensions ne devait pas baisser : c'est sans doute là la plus grande imposture.

Le nouveau système de retraites que le gouvernement veut construire est en réalité un système à 12% du PIB au lieu de 13,8 % actuellement. C'est ce que dévoile l'étude d'impact et correspond au désidérata de l'Union Européenne. Vue l'augmentation importante dans les années à venir du nombre de retraité-es...

Supercherie encore cette étude d'impact qui n'applique pas les paramètres fixés dans le projet de réforme pour enjoliver la situation des cas-types qu'elle présente, tout en se gardant bien d'indiquer les critères utilisés !!

Le Conseil d'État ne se prive d'ailleurs pas de tacler cette étude et plus globalement le projet de réforme « qu'il n'y avait pas d'urgence à réformer » puisque le système de retraites par répartition actuel ne connaît pas de souci de financement majeur d'ici à 2030 ; « une situation d'autant plus regrettable qu'il s'agit d'une réforme inédite depuis 1945 et destinée à transformer pour les décennies à venir l'une des composantes majeures du contrat social ».

Quant à l'engagement de garantir le niveau de pension des enseignants, il est destiné à disparaître du texte car contraire à la Constitution !!!

Mais là encore, quelle mystification que cette « revalorisation » promise aux enseignants pour compenser la baisse drastique de leur pension (entre 300 et 900 euros de moins par mois).

Il ne s'agit en fait que d'une redéfinition du métier, un alourdissement considérable de la charge de travail moyennant pour les débuts de carrière des primes octroyées par la hiérarchie ; et la somme annoncée de 500 millions d'euros par an pendant 5 ans ne représenterait guère plus de...40 euros par mois pour un enseignant !

Malgré les moyens déployés pour masquer les réalités d'une loi inéquitable et arbitraire, qui tourne le dos à la solidarité intergénérationnelle, qui conduit tout droit à la paupérisation d'une majorité de retraité-es les sondages d'opinion montrent que 61 % des sondé-es ne sont pas dupes et demandent le retrait de la réforme.

C'est un encouragement à poursuivre un mouvement qui révèle un malaise social dépassant sans nul doute la seule question des retraites.

**J.Vaux**

« En ces temps d'imposture universelle, dire la vérité est un acte révolutionnaire »

G.Orwell

## LOI GRAND AGE ET DEPEN- DANCE : Nouvelle Arlésienne ?

Fin 2015 a été promulguée la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement après presque 10 ans de discussions, tergiversations et renoncements. Celle-ci ne s'applique qu'au maintien à domicile avec des moyens qui s'avèrent aujourd'hui très insuffisants.

La nouvelle majorité présidentielle a souhaité avec raison reprendre ce chantier pour l'élargir notamment à l'accueil en établissement, revendication sans cesse renouvelée des retraités du Groupe des 9. Depuis 2018 des discussions et des réunions ont été organisées, comme en Corrèze, à l'initiative de l'Agence Régionale de la Santé, à l'EHPAD de Donzenac le 22 novembre... 3 rapports ont été rendus successivement par Dominique Libault, Myriam El Khomri et Audrey Dufeu Schubert.

Directeur de l'École Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale et ancien directeur de la Sécurité Sociale **Dominique Libault** évoque dès mars 2019 comme priorité l'attractivité des métiers du grand âge qui doit se traduire par un plan national de revalorisation des métiers et l'augmentation des effectifs (hausse de 25% du taux d'encadrement en Ehpad d'ici 2024 par rapport à 2015, soit 80 000 postes supplémentaires). Mais il veut surtout agir de façon complète : prévention des risques professionnels, politique de formation ambitieuse, développement de perspectives de carrière, revalorisation des salaires... Le tout doit permettre d'améliorer la qualité de prise en charge par une augmentation conjointe des compétences, des ratios d'encadrement et de la qualité de vie au travail, premier élément de revendication des professionnels du secteur.

Autre point fort de son rapport : diminuer le reste à charge : il propose une baisse du reste à charge mensuel de 300 € en établissement pour les personnes gagnant entre 1 000 et 1 600 € par mois. Cela devrait rendre

l'hébergement en établissement plus accessible.

Dominique Libault propose également d'augmenter l'espérance de vie en bonne santé en renforçant la prévention qui a des effets tout à fait positifs, qu'il s'agisse du maintien de l'autonomie physiologique ou cognitive.

Il affirme surtout qu'il faut « reconnaître la perte d'autonomie comme un risque de protection sociale à part entière » et que « c'est bien la solidarité nationale à travers une couverture financière publique qui doit jouer un rôle prépondérant. »

Nommée à la tête d'une mission sur l'attractivité des métiers du Grand âge avec pour objectif lutter contre la pénurie de personnel dans ce secteur, **Myriam El Khomri**, en octobre 2019, insiste sur les forts besoins en recrutement : pour répondre au vieillissement démographique et améliorer les conditions de prise en charge de ces personnes, près de 93 000 postes supplémentaires devront être créés dans les 5 prochaines années (2020-2024). Pour pourvoir les postes vacants, 260 000 professionnels devront être formés sur la même période. Selon elle les métiers du grand âge sont des métiers d'avenir, porteurs de sens, pour lesquels des perspectives d'évolution doivent être renforcées dans les EHPAD et créées pour le domicile. Elle note le caractère peu attractif des métiers du grand âge qu'il faut revaloriser. La baisse de 25% en six ans des candidatures est très révélatrice à cet égard. Il y a 17,5% de ménages pauvres parmi les intervenants à domicile !

De plus, les conditions d'exercice de ces métiers sont très difficiles notamment par manque d'effectifs. Les postures, les rythmes de travail sont marqués par une forte pénibilité et se traduisent par un nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles trois fois supérieur à la moyenne nationale.

Députée LREM **Audrey Dufeu Schubert** en décembre 2019 entend à son

tour « réussir la transition démographique et lutter contre l'âgisme ». « *Il faut sortir du tout économique et mettre en valeur ce que les personnes âgées peuvent apporter à la société* ». La députée présente sa mission : « vouloir changer le regard sur les personnes vieillissantes » et lutter contre les discriminations.

« L'augmentation de l'espérance de vie fait de la vieillesse un nouvel espace à réinventer et à habiter ». Pour ce faire elle propose de réconcilier les générations et de lutter contre l'âgisme à tous les niveaux : individuel, entourage élargi et sociétal, pour une pleine reconnaissance sociale et sociétale des aînés.

Parmi les préconisations notons la volonté de favoriser l'emploi des seniors à l'entreprise, la formation pour les plus de 50 ans pour maintenir une employabilité optimale, la mutualisation APA/PCH, l'exonération de la CRDS sur les assurances-vie des GIR 1, 2 et 3 pour l'aménagement du domicile ou l'entrée en EHPAD.

Ces 3 rapports sont souvent en accord avec le constat que nous faisons notamment sur les besoins en personnel, en formation, en rémunération et en conditions de travail des personnels. Ils confirment également notre point de vue sur la place des retraités dans notre société, la nécessité de diminuer les « reste à charge » et l'intégration de la dépendance dans la branche maladie de la Sécurité Sociale.

Cependant – et comme d'habitude – les intentions ne sont suivies ni d'intention de légiférer puisque le projet vient d'être reporté sine die, ni bien sûr des propositions de financement.

Faudra-t-il une dizaine d'année pour voir voter cette loi Grand Age et Dépendance et quels seront les moyens qui lui seront enfin dédiés ?

**Pierre Leymarie**

# Billet d'humeur ...

## **Le perfide et le peuple**

Il prétend appliquer le programme pour lequel il a été légitimement élu. Cet homme nous trompe. 1<sup>ère</sup> manipulation : sa prétendue légitimité est douteuse ! Elu avec 24,01% des suffrages au 1<sup>er</sup> tour puis 74,56% au second, son score n'est en fait que de 49,28 % des inscrits ; cela ne fait donc pas une authentique majorité. 2<sup>ème</sup> mensonge : il péroré qu'il applique son programme, or dans sa campagne il est écrit en page 13 de son programme qu'il ne touchera ni à l'âge de la retraite ni au niveau des pensions.

La réalité est donc bien différente puisque le projet de loi qu'il a commandité à M Delevoye s'attaque aux deux : l'âge de départ en retraite qui va reculer sans cesse et le niveau des pensions qui ne sera plus garanti. Les exemples récents ne manquent pas de la Suède aux Etats unis où le taux de retraités pauvres ne cesse d'augmenter. De plus la question de « l'équilibre » est un faux argument ; des solutions de financement sont possibles pour garder un départ à 62 ans et même 60 ans et des pensions décentes. C'est une question de choix politiques. Or son dessein est de ruiner le pays comme le font déjà les fonds de pensions américains qui vampirisent nos entreprises.

Pire encore, il s'attaque insidieusement à la République, laïque, une et indivisible en mettant à mal tous ses

principes de solidarité (chômage, retraites, santé, éducation) et en essayant de dresser une partie du pays contre l'autre.

Vouloir à tout prix démolir notre système social, qui a permis à la France de mieux traverser les crises économiques que certains de nos voisins, est indigne d'un chef d'Etat.

Jamais la France n'avait eu un Président si éloigné du peuple et de la réalité du terrain.

Sa politique de destruction massive et rapide de notre système social français et de notre fonction publique est menée de façon implacable.

Qui est donc ce personnage martial qui met le feu à la France ? Un adepte de Machiavel qui a inspiré sa thèse de philosophie ?

Néo libéral incapable d'affect, il confond dialogue et monologue.

Il se vante de ne « rien céder ni aux feignants ni aux cyniques »... Il n'est que mépris et condescendance !

« Le peuple luthérien râle, et moi je suis content » n'est pas une phrase digne d'un président. Il dérape de plus en plus...

Il voudrait être le Puissant, il n'est qu'un pantin agité par le monde de la finance, qui n'a qu'une vision à court terme du monde, une vision de l'augmentation des profits de quelques-uns, tournant ainsi le dos à l'Humanité.

**Béatrice GAUTHIER**

## **SORTIE SFR-FSU Corrèze à UZERCHE**

C'est le 6 juin 2019 que notre section de retraité(e)s FSU de Corrèze avait décidé d'organiser sa sortie annuelle. Comme les années précédentes, nous avons invité nos camarades de Dordogne qui sont malgré la distance venus nombreux.

Ce sont donc 35 personnes qui à 9h15 se sont retrouvées dans une salle que nous avait prêtée la Mairie d'Uzerche, pour un moment de discussion avec café, thé et petits gâteaux que nous avaient cuisinés nos militant-es.

Toute cette petite troupe se rendait ensuite en voiture à l'auditorium (que nous n'avons découvert que de l'extérieur) pour le départ d'une balade de 4km commentée par Pierre et Nanou, promenade qui nous a permis de découvrir le village dans son ensemble, son histoire, ses anecdotes...

Après un repas pris à l'hôtel-restaurant Ambroise dit « Chichi pompon », commençait une visite guidée de la vieille ville, visite qui nous menait aux fresques. La découverte des fresques s'effectuait en 2 groupes car l'endroit est petit et encore en travaux. Chacun a bien apprécié les explications de notre guide qui nous ont permis de comprendre les subtilités de ces œuvres.

La journée se terminait aux alentours de 16h30 par la visite de l'église Saint Pierre.

La SFR-FSU de Corrèze remercie beaucoup la Mairie d'Uzerche pour son accueil ainsi que Pierre et Nanou pour leur participation à l'organisation de cette journée.

Cette année, c'est dans la région de Gignac et de Turenne que se situera notre sortie prévue le 18 juin 2020. Alors à bientôt.

**Alain Guinot**

Restons connectés !

Notre site internet : <http://sd19.fsu.fr/>

Notre page facebook :

<https://www.facebook.com/fsu.correze/>

